

Bilan de la station de baguage de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron Site Conservatoire du littoral de Plaisance Saint-Froult (Charente-Maritime)



Année 2020

Mentions légales

Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron¹

La Grange à Noureau
Route de Plaisance
17780 Saint-Froult
05.46.82.42.85

Contact:

ROUSSEAU Pierre: pierre.rousseau@lpo.fr

ROBIN Frédéric: frederic.robin@lpo.fr

GUERRA CARANDE Julia: julia.guerra@lpo.fr, <https://github.com/burewimbi>

Rédaction: Philippe Delaporte (RNNMO), Pierre Rousseau (RNNMO)

Bilan et extraction de données: Julia Guerra Carande (RNNMO)

Mise en forme du bilan: Julia Guerra Carande (RNNMO), Frédéric Robin (LPO France)

Référence:

Rousseau P, Guerra Carande J, Delaporte P, Robin F, 2021. Bilan de la station de baguage de la Réserve Naturelle de Moëze-Oléron – Site Conservatoire du littoral – St Froult (Charente-Maritime). Année 2020. 43 Pages.

Compilé le 14/04/2021

Préambule

L'année 2020, en raison de la crise sanitaire COVID-19, a été une année particulière pour nombre de sites de baguage en France s'appuyant sur la présence d'aide-bagueurs en formation, et d'un turn-over de bagueurs titulaires.

La station de la Réserve Naturelle de Moëze-Oléron et du site Conservatoire du littoral de Plaisance n'a pas été épargnée par cette situation. Seuls 8 bagueurs titulaires et 13 aides bagueurs ont participé, auxquels il faut ajouter 8 personnes en phase de qualification (deux sessions d'examen CRBPO les semaines 37 et 41).

A ce contexte, la réduction « temporaire » de la ressource budgétaire allouée à la station, nous a obligé à suspendre notre participation au programme SEJOUR, ne pouvant salarier sur plusieurs mois un bagueur titulaire pour appuyer l'équipe de la Réserve naturelle. Les thèmes sessions menés ont donc été : le STOC capture, le programme PHENO et les sessions STAGE (qualifications CRBPO).

Mentionnons également, que pour la première année depuis 2004, aucun stage intensif de formation de bagueur n'a été mené, en raison de la restructuration de l'OFB. Ces formations d'une semaine (bagueage niveaux 1 à 2 – niveaux 3 à 4 et qualification) étaient depuis 2007 proposées dans le catalogue de formation des métiers de la nature.

En 2021, le programme SEJOUR sera reconduit et la reprise des formations OFB est à l'étude, à minima pour 2022 semble-t-il, en raison de la persistance de la crise COVID-19.

Nous profitons de cette introduction pour remercier toutes les personnes qui ont fait vivre la station cette année.

Un grand merci également à Julia Guerra Carande service civique, qui « naviguant sous R » permet maintenant de produire un bilan annuel automatisé, et à Frédéric Robin expert scientifique des réserves naturelles gérées par la LPO.

Bien sur, nous n'oublions pas nos partenaires financiers: la DREAL Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Charente-Maritime, le Conservatoire du littoral, propriétaire des terrains, et le CRBPO qui anime le réseau national des programmes de baguage.

Philippe Delaporte, Pierre Rousseau et Loic Jomat, bagueurs titulaires de la réserve naturelle.

Table des matières

Mentions légales	1
Préambule	2
Remerciements	6
1 La RNN de Moëze-Oléron – situation géographique	8
2 La station de baguage de Plaisance	10
2.1 Historique et protocoles	10
2.2 Localisation et descriptif du site	11
2.3 Protocoles nationaux	12
2.4 Site national de formation de bagueurs	16
3 Suivi de la station de Plaisance	17
3.1 Synthèse interannuelle des captures	17
3.1.1 Synthèse interannuelle des controles	20
3.1.2 Effort interannuel de captures	22
3.2 Thème PHENO	23
3.2.1 Nombre annuel de captures	23
3.2.2 Effort interannuel de captures	25
3.2.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus	26
3.2.4 Détail espécifique (tableau B + C + %)	29
3.3 Thème STAGE	31
3.3.1 Captures de l'année	31
3.4 Thème STOC Capture	32
3.4.1 Nombre annuel de captures	32
3.4.2 Evolution interannuelle du nombre d'individus	34
3.4.3 Synthèse annuelle des controles	35
3.4.4 Détail espécifique (tableau B + C + %)	36
4 Bibliographie et webgraphie	37
5 ANNEXE 1: Récapitulatif historique des captures sur la station (2000-2020)	39

Table des figures

1	Situation géographique de la RNNMO	8
2	Secteur continental de la RNNMO et du site Conservatoire de Plaisance	10
3	Cartographie des filets PHENO, SEJOUR.	12
4	Calendrier recommandé de repasses PHENO et SEJOUR	14
5	Situation de la station STOC 47.	15
6	Evolution interannuelle des captures, tous protocoles confondus (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE)	17
7	Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (tous protocoles)	20
8	Pays émetteurs de la bague des controles étrangers depuis 2000	21
9	Evolution interannuelle de l'effort de captures (tous protocoles)	22
10	Actions 2020 et moyenne à 5 ans - protocole PHENO	23
11	Baguages et controles des 23 espèces, 2020- PHENO	24
12	Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole PHENO	25
13	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.	27
14	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.	28
15	Évolution des captures sur le protocole STAGE	31
16	Évolution des captures sur le protocole STOC	32
17	Baguages et controles des 23 espèces, 2020 - STOC	33
18	Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (protocole STOC)	35

Liste des tableaux

1	Captures de l'année des bagueurs agréés	6
2	Captures de l'année des bagueurs stagiaires	6
3	Bilan des captures de l'année par espèce	18
4	Différences en nombre d'individus capturés -2019-2020-PHENO	26
5	Détail par espèce des captures de l'année - PHENO	29
6	Différences en nombre d'individus capturés -2019-2020-STOC	34
7	Détail par espèce des captures de l'année - STOC	36
8	Détail par espèce des captures à Plaisance depuis l'année 2000	39

Remerciements

La Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron tient à remercier tous les bénévoles aides-baguteurs étant passés par la station de baguage de Plaisance au courant de la saison. Celle-ci ne pourrait pas fonctionner de manière pérenne sans ce soutien précieux auprès des baguteurs titulaires du site.

Les deux tableaux ci-dessous récapitulent les baguteurs et aides-baguteurs s'étant relayés ainsi que le nombre d'oiseaux bagués pour chaque personne.

Nous remercions aussi chaleureusement nos partenaires nous permettant de faire tourner cette station de baguage nationale :

- Le CRBPO.
- Le Conservatoire du littoral (Cdl).
- Le conseil Départemental de Charente-Maritime.
- La DREAL Nouvelle- Aquitaine.

Table 1: Synthèse des captures faites par les baguteurs agréés en 2020.

BAGUEUR	Total captures	Total espèces
BLANC, Jean-François	283	27
COULOMB, Yannig	220	18
DE BOUET DU PORTAL, Pierre	77	15
DELAPORTE, Philippe	222	20
GOUELLO, Thomas	2369	55
JOMAT, Loïc	276	19
ROUSSEAU, Pierre	3538	50
ZUCCA, Maxime	161	18

Table 2: Synthèse des captures faites par les aides-baguteurs en 2020.

AIDE-BAGUEUR	Total captures	Total espèces
BABKA, LUC	258	24
BASTIEN, Emilien	208	22
BOUSSAC, Landry	66	16
CHIRON, Damien	507	30
COMBROUZE, Theo	4	2
DELACROIX, Rose	580	21
DESCHAMPS, Julie	767	34
FRETIN, Marie	243	26
GERGOT, Meryl	354	24
GUERRA-CARANDE, Julia	675	30

GUILBERT, Nicolas	304	21
GUILLE, Kevin	251	19
HUGUET, Eliott	1038	36
LEDUCQ, Loïc	182	17
OPSOMMER, Manon	16	7
PARDONNET, Sylvia	52	16
PELLEGRINI, Benjamin	161	15
RAVAUD, Celine	84	16
RIOU, Alize	139	22
ROUET, Flavie	95	17
VAUTRAIN, Valentin	159	21

1 La RNN de Moëze-Oléron – situation géographique

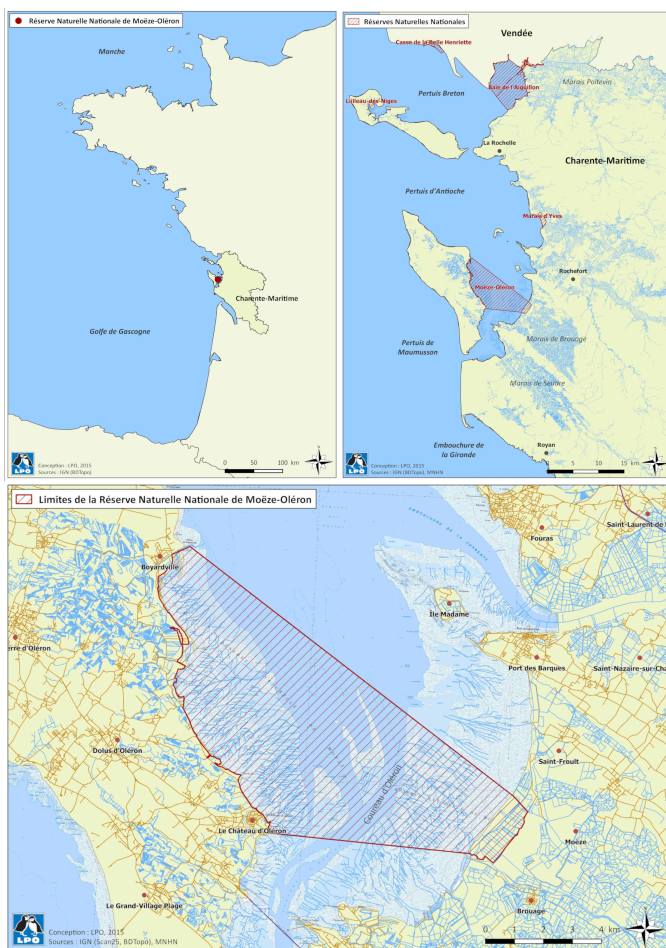


Figure 1: Situation géographique de la RNNMO

Moëze (Figure 2).

Cet ensemble d'habitats littoraux et rétro-littoraux forment une mosaïque de milieux ouverts représentatifs des marais cotiers. Ils constituent ainsi un échantillon représentatif des milieux littoraux centre-atlantique, et intègrent notamment les éléments physiographiques suivants :

- Les vastes vasières intertidales soumises au balancement des marées et situées de part et d'autre du Coureau d'Oléron, zone de passage entre les Pertuis d'Antioche et de Maumusson.
- Les polders de la partie terrestre couverts de prairies naturelles (marais « plats ») ainsi que d'anciens marais salants et de baisses à caractère lagunaire (marais « gâts »).

La Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron (RNNMO¹) et le site Conservatoire du littoral (CdI) de Plaisance sont situés sur le littoral centre-atlantique de la France métropolitaine (Figure 1). Elle est localisée dans le sud des Pertuis charentais, à mi-chemin entre La Rochelle et Royan (Région Nouvelle-Aquitaine, département de la Charente-Maritime). Couvrant officiellement plus de 6.550 ha, dont près de 6.200 ha en Domaine Public Maritime (DPM), le site protégé correspond à la façade littorale des marais de Brouage et de l'île d'Oléron, vaste complexe de marais littoraux couvrant plus de 12.000 ha.

Le secteur continental de la RNNMO et la propriété du CdI de Plaisance sont situés sur les communes de Saint-Froult et de

- Les flèches et cordons sableux de la cote oléronnaise et de l'anse de Saint-Froult, en perpétuel remaniement à cause du jeu des courants et des flux sédimentaires. Elles se caractérisent par une végétation de type dunaire et favorisent à leur abri le développement de prés salés.
- Le cordon dunaire fossile de Plaisance (dune grise de Gascogne²), en mosaïque avec des milieux buissonnants, lui-même endigué, abrite la plus forte biodiversité spécifique des habitats terrestres de l'espace protégé.

2 La station de baguage de Plaisance

2.1 Historique et protocoles

En préambule, tous les programmes d'étude nécessitant la capture à des fins de baguage des oiseaux sont encadrés par la loi, et ne peuvent être mis en œuvre qu'après validation par le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux – Muséum National d'Histoire Naturelle (CRBPO-MNHN³). Seuls les bagueurs diplômés et à jour de leur autorisation annuelle de baguage sont habilités à pratiquer.

Situé sur l'un des axes majeurs de migration, « l'East atlantic flyway » qui draine les populations d'oiseaux entre leurs zones holarctiques, paléarctique de nidification et celles d'hivernage du sud-ouest de l'Europe à l'Afrique. L'attrait du site de Plaisance a été testé dès 2001 lors de la halte migratoire postnuptiale des passereaux. Ce test s'est avéré positif et est désormais confirmé: les haies et massifs buissonnants riches en baies (sureaux, ronces, prunelliers. . .) offrant une riche source de sucres d'assimilation rapide pour des milliers de passereaux.

Par ailleurs, l'urbanisation croissante du littoral et la gestion inadaptée des espaces non urbanisés contribuent à faire disparaître les habitats semi-ouverts, les friches buissonnantes, les dunes arbustives qui représentent autant de zones de refuge pour les centaines de milliers de passereaux qui survolent le littoral charentais. Une meilleure connaissance des flux et des communautés de passereaux utilisant le site protégé est donc indispensable. De fait, ces précisions permettent de définir la nécessité de conservation ou la restauration de corridors migratoires, même pour des passereaux encore relativement communs à ce jour. Un suivi annuel par le baguage a donc été structuré, et intégré par la suite au protocole national du CRBPO/MNHN, dit « Halte migratoire », qui a évolué depuis 2014 vers 2 programmes distincts et



Figure 2: Secteur continental de la RNNMO et du site Conservatoire de Plaisance

complémentaires:

- SEJOUR⁴ (approche CMR des durées de stationnement spécifique en rapport avec la prise de poids).
- PHENO⁵ (phénologies spécifiques par classes de sexe et d'âges, interactions possibles avec les effets du réchauffement global – chronologies et populations biogéographiques).

A ces protocoles inscrits dans la durée, plusieurs opérations de baguage relatives à d'autres thématiques ont été conduites temporairement à partir de 1990 (Programme Alouette, dortoir, stage, paludicoles. . .).

Fin 2020, la base de données de la réserve sur l'ensemble de ces thématiques comportait près de 225 000 lignes de données dont 184 360 pour la migration postnuptiale (HALTE, PHENO, SEJOUR), représentant l'une des plus anciennes et importantes de France pour les passereaux terrestres.

Enfin, pour information, mentionons également sur le site d'étude postnuptiale le fonctionnement d'une station STOC – capture⁶ depuis 2000. L'équipe de la réserve s'est également investie dans la conduite ou la participation à différents programmes personnels CRBPO (Echasse blanche, canards de surface, Faucon crécerelle. . . , et limicoles cotiers⁷). Ce dernier programme, toujours actif, en collaboration scientifique avec le laboratoire LIENSs – CNRS – La Rochelle Université a débuté en 2001⁸.

L'ensemble des programmes de baguage en pratique sur le site protégé est encadré par le plan de gestion 2017/2026 de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron et du site de Plaisance⁹.

2.2 Localisation et descriptif du site

Le site de capture (dune fossile du lieu- dit Plaisance) s'étend sur près de 14 hectares au pic de l'activité de baguage (en termes de linéaire de filet déployé), c'est-à-dire lors des sessions STAGE.

Les habitats dunaires qui le composent sont encadrés par des prairies subhalophiles, l'ensemble est à ce jour poldérisé depuis les années 60. Comme exposé précédemment, près du 60 % de la surface correspond à l'habitat Corine Biotope 16.222² «Dunes grises de Gascogne», espace ouvert en mosaïque avec des milieux buissonnants à boisés: Lettes dunaires (Corine 16.3¹⁰), Fourrés dunaires mixtes (Corine 16.252¹¹), Dunes boisées (Corine 16.29¹²) et Frênaies (Corine 44.3¹³). Les essences buissonnantes et arbustives majoritaires sont la Ronce commune, l'Epine noire (Prunellier), l'Epine blanche (Aubépine), le Sureau noir, le Troène commun, et le Frêne commun. Les actions de gestion déployées consistent en un pâturage ovin

localisé, restreint dans le temps, et par un broyage circonscrit des ronciers pour éviter la fermeture de l'habitat européen prioritaire de la Dune grise de Gascogne.

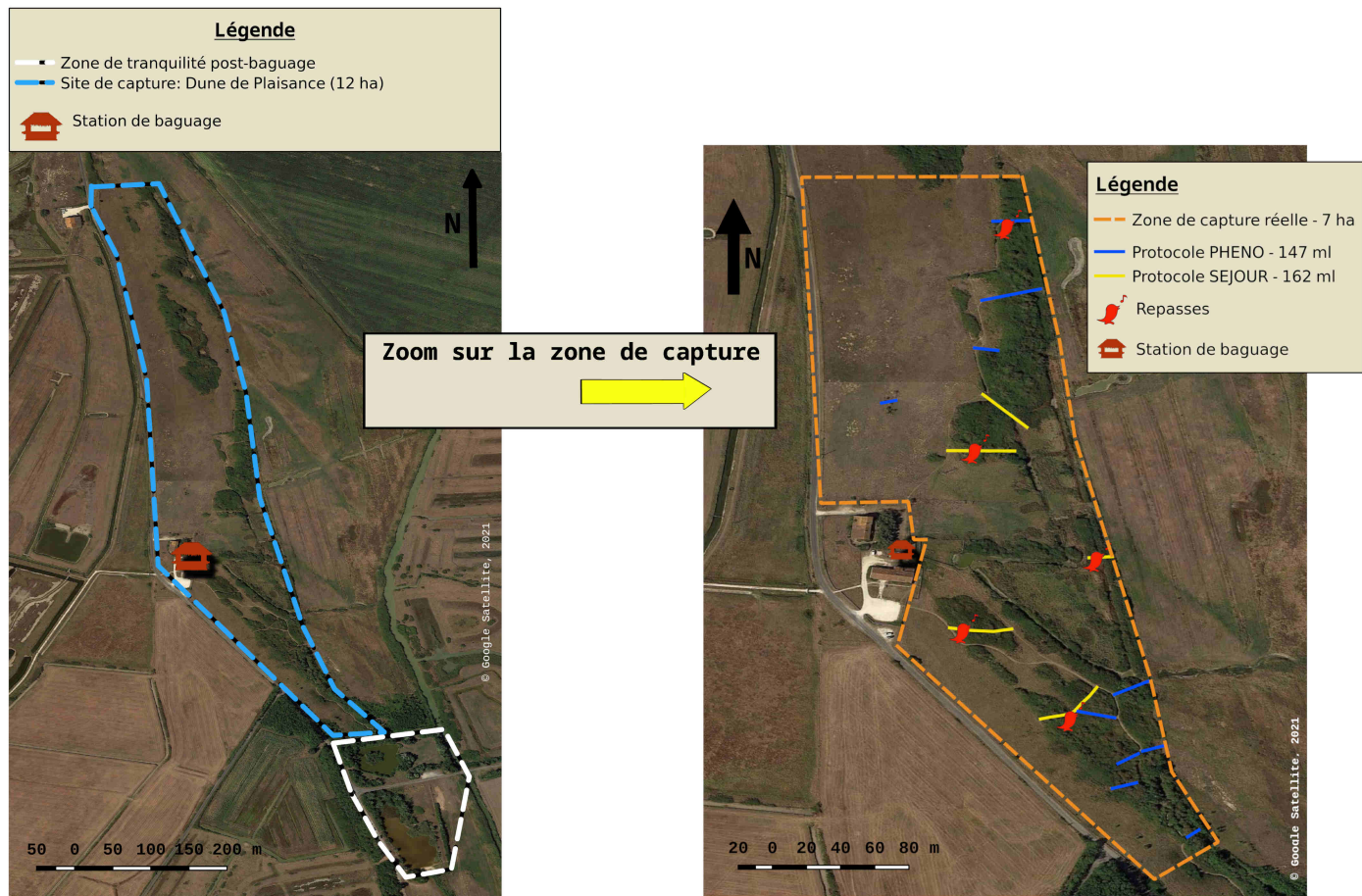


Figure 3: Situation de la station de baguage et emplacements des filets PHENO et SEJOUR

2.3 Protocoles nationaux

Comme évoqués en 2.1, les protocoles ont évolué et se sont succédés sur la station de baguage en lien avec les directives du CRBPO. Depuis 2015 les programmes PHENO et SEJOUR sont mis en œuvre lors de la migration postnuptiale, auxquels il faut ajouter des sessions de baguage dites «STAGE» lors des temps de formation et de qualification de futurs bagueurs.

En pratique, les filets sont déployés au nord et au sud du «Carbet de baguage» (Cf.

Figure 3), généralement de la dernière décade de juillet à la seconde de novembre (extrêmes: 09/07 à 06/12). L'ouverture des filets débute dans l'heure qui précède le lever du soleil; les repasses audio, 1 heure avant le jour. Les relèves au filet sont classiquement espacées d'une demie-heure, rapprochées lors de conditions météo risquées (vent soutenu, pluie, fortes chaleurs. . .); et si la situation empire les filets sont mis en berne. Le baguage intervient dès le retour à l'atelier (souvent deux tables en activité simultanée, l'une PHENO, l'autre SEJOUR lorsque les deux protocoles fonctionnent en même temps). La fermeture des filets intervient généralement entre 12 et 13 heures. Les heures de début de session de capture (HS) et leur durée (DS) sont obligatoirement documentées.

Le protocole SEJOUR⁴ (n° CRBPO 882) est mis en œuvre chaque année (non réalisé en 2020) dès lors que la capacité en personnel bagueur est suffisante pour assurer une à plusieurs sessions à minima de 10 jours consécutifs. 162 mètres de filets sont déployés en 5 lignes. 31 espèces cibles ont été retenues: ACRSCH – ACRSCI – ALCATT – ANTPRA – ANTTTRI – CARCAR – CARCHL – CARINA – CETCET – ERIRUB – FICUCA – HIPPOL – FRICOE – JYNTOR – LOCNAE – LUSMEG – LUSSVE – MUSSTR – PASDOM – PHOPHO – PHYCOL – PHYCUS – REGIGN – REGREG – SAXRUB – SYLATR – SYLBOR – SYLCOM – TURILI – TURMER – TURPHI.

Le 2ème protocole PHENO⁵ (n° CRBPO 881) est réalisé sur la base d'au moins une capture hebdomadaire sur la totalité de la migration postnuptiale. Le linéaire minima de filets en phase de capture est de 60 mètres, le maxima n'est pas limité. Ce protocole a été mené chaque année depuis 2015, il est plus souple en termes d'investissement humain. 45 espèces cibles ont été retenues: ACRSCH – ACRSCI – AEGCAU – ALCATT – ANTPRA – ANTTTRI – CARCAR – CARCHL – CARINA – CETCET – EMBCIT- EMBSCH- ERIRUB – FICUCA – HIPPOL – FRICOE – JYNTOR – LANRIO – LANSEN – LOCNAE – LUSMEG – LUSSVE – MUSSTR – OENOEN – PARCAE – PARMAJ – PASDOM – PHOOCH – PHOPHO – PHYCOL – PHYCUS – PRUMOD – REGIGN – REGREG – SAXRUB – SAXTOR – SYLATR – SYLBOR – SYLCOM – STUVUL – TROTRO – TURILI – TURMER – TURPIL – TURPHI.

Pour ces deux programmes, un calendrier décadaire prévoit les repasses audio à actionner en relation étroite avec la phénologie de la migration des espèces (voir

Figure 4).

20/07 au 29/07	30/07 au 09/08	10/08 au 19/08	20/08 au 29/08	30/08 au 09/09	10/09 au 19/09	20/09 au 29/09	30/09 au 09/10	10/10 au 19/10	20/10 au 29/10	30/10 au 09/11	10/11 au 19/11	20/11 au 30/11
20-juil	30-juil	10-août	20-août	30-août	10 sept.	20 sept.	30 sept.	10 oct.	20 oct.	30 oct.	10 nov.	20 nov.
SYLCOM + SYLBOR + LUSMEG												
				SYLCOM + SYLBOR + SYLATR								
								SYLATR + ERIRUB + PHYCOL				
ACRSCH + ACRSCI + PHYCUS												
					ACRSCI + PHYCUS + PHYCOL							
									TURMER + TURPHI + TURILI			
		FICUCA + PHOPHO + LOCNAE										
		JYNTOR + SAXRUB + MUSSTR										
									CARINA + CARLIS + FRICOE			
2 POSTES		4 POSTES							3 POSTES			

Figure 4: Calendrier recommandé de repasses PHENO et SEJOUR

Le STOC Capture⁶, le Suivi Temporel des Oiseaux Communs est mené (sous l'égide du CRBPO-MNHN) depuis l'année 2000 sur le site de la Dune de Plaisance (Figure 5).

La station n°47 est composée de 26 filets répartis sur les 12 hectares du site (cf. chapitre 2.2 pour le descriptif habitat). La densité de filet (unité de 12m) est de 2,16 à l'hectare. Valeur à ajuster à 4,3 filets par hectare d'habitats buissonnant à arbustif.

Ce protocole intervient au printemps dans le but d'étudier la dynamique des populations des oiseaux nicheurs communs (communauté, survie locale intra et interannuelle, production et effectifs intra et interannuels de jeunes, classes d'âges et de sex-ratio, recrutement des individus, biométrie et conditions corporelles, ...).

Trois sessions de capture sont menées, et ont lieu vers le 15 des mois de mai et juin et autour du 10 juillet pour l'ultime session annuelle. Pour chaque session, deux équipes sont nécessaires, divisant ainsi la zone en : - équipe nord – 12 filets, - sud 14 filets). Les oiseaux sont démaillés et bagués à proximité du filet afin de limiter l'impact de la capture en période de reproduction. La biométrie, longueur de l'aile pliée, du tarse, prises de la masse corporelle et du taux d'adiposité ne n'est pas obligatoire (à l'exception des espèces pour lesquelles la biométrie est le seul élément diagnostique pour sexer), mais bienvenue, et cela à l'appréciation du bagueur fonction de la densité des oiseaux capturés, la priorité étant de réduire au maximum la manipulation de chaque oiseau capturé (femelle en phase d'incubation, mâle au nourrissage, jeune sub-volant non émancipé. ...). Sont également demandés, les indicateurs de l'état de santé et la mue pour chaque oiseau capturé.

Un bilan (année n-1) est annuellement généré par le CRBPO sur les indicateurs du fonctionnement intra et interannuel des populations des oiseaux communs de la station STOC n°47 de Plaisance, et replacé à l'échelle comparative des autres stations STOC en France (Figure 5). Ce bilan est consultable sur l'onglet "Documents"⁹ de notre site web.

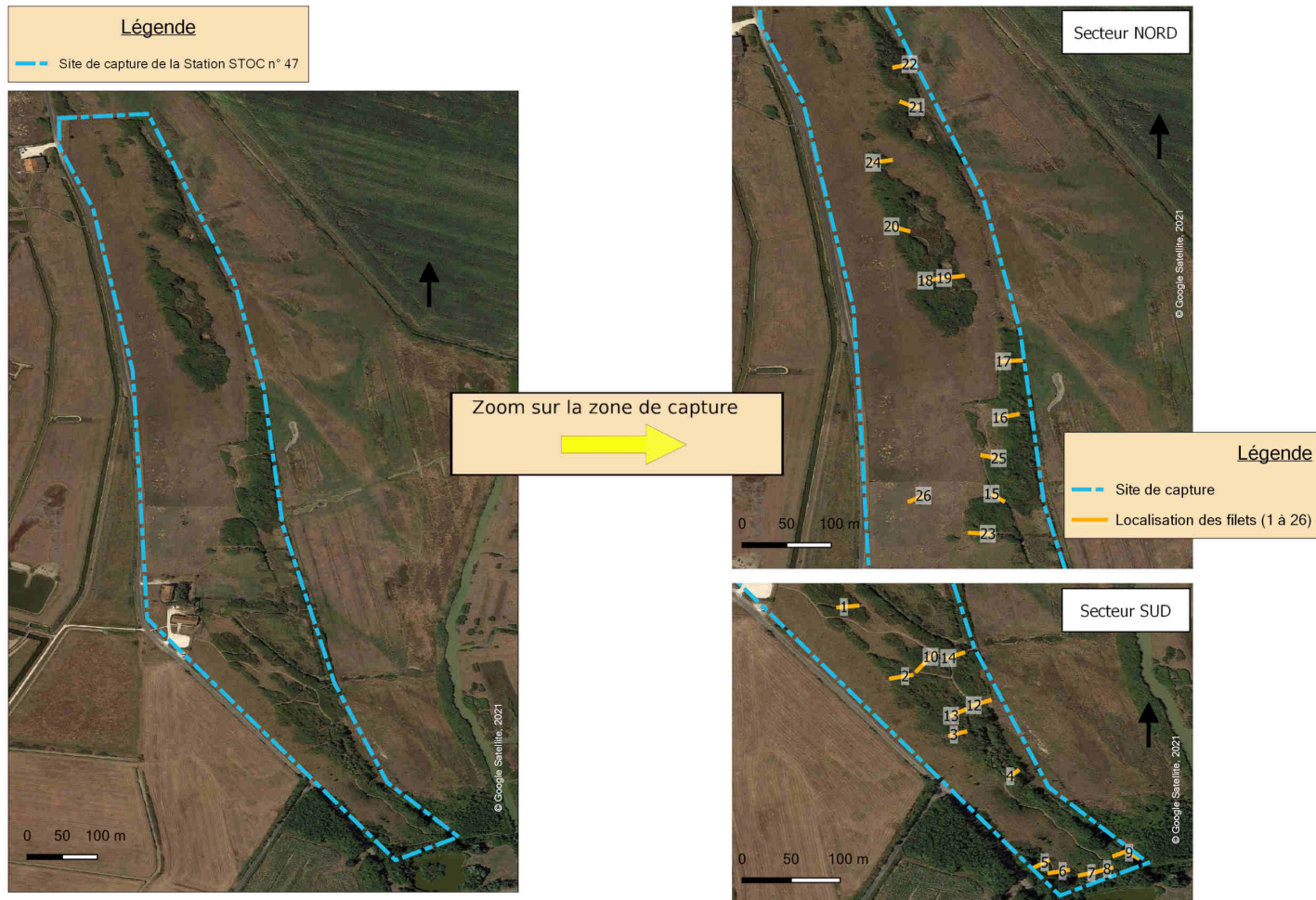


Figure 5: Situation de la station STOC 47.

Enfin, le protocole STAGE¹⁴ réalisé et réservé à l'intention des bagueurs en formation ou en qualification, peut temporairement s'ajouter aux deux autres programmes précités. Des sessions de captures peuvent dans ce cadre être organisées au-delà des lignes de filets habituelles et également en fin d'après-midi. Les repasses audio, peuvent aussi concerner des espèces non ciblées par les PHENO et SEJOUR.

2.4 Site national de formation de bagueurs

Annuellement des aides-bagueurs en formation, de tout niveau sont accueillis à la station pour se former à la pratique du baguage durant la migration postnuptiale. Le site accueille (hors semaines de stages intensifs), des aides bagueurs (maximum 2 en simultané) pour une période minimale d'une semaine. Ils bénéficient d'une formation pratique dispensée par les bagueurs titulaires de la RNNMO. Depuis 2004, 208 aides bagueurs ont été concernés.

Dès 2004, des stages intensifs (LPO, ATEN, AFB et OFB)¹ ont été organisés, à raison de un à deux stages par an permettant d'accéder au niveau 1-2 et 3-4 du carnet de formation du CRBPO. Ces formations accueillent des groupes de 6 à 12 stagiaires en simultané. Elles ont été proposées de 2007 à 2019 dans le cadre du catalogue de formation de l'Office Française pour la Biodiversité (OFB) et anciennement ATEN et AFB. Les autres années, elles ont été organisées par la LPO. Hors de ces stages de formation au tronc commun du diplôme de bagueurs d'oiseaux sauvages, la RNNMO avec ou sans l'OFB a mené des stages de bagueurs spécialistes à la capture des limicoles cotiers (5 sessions). En cumulé, 352 stagiaires ont été accueillies sur la période 2004 à 2020.

En plus de la formation continue des aides-bagueurs et des stages intensifs, la RNNMO est l'un des trois sites historiques de qualification pour l'obtention du permis de baguer en France. Les deux autres sites réguliers étant le Fort-Vert dans les Hauts de France et la Réserve Naturelle Nationale du Viguerat en Camargue dans les Bouches du Rhone.

Durant 5 à 6 jours, par session, quatre qualifiants sont évalués dans des conditions réelles par un examinateur du CRBPO.

1. ATEN: Atelier Technique des Espaces Naturels – AFB: Agence Française pour la Biodiversité – OFB : Office Français de la Biodiversité.

3 Suivi de la station de Plaisance

3.1 Synthèse interannuelle des captures

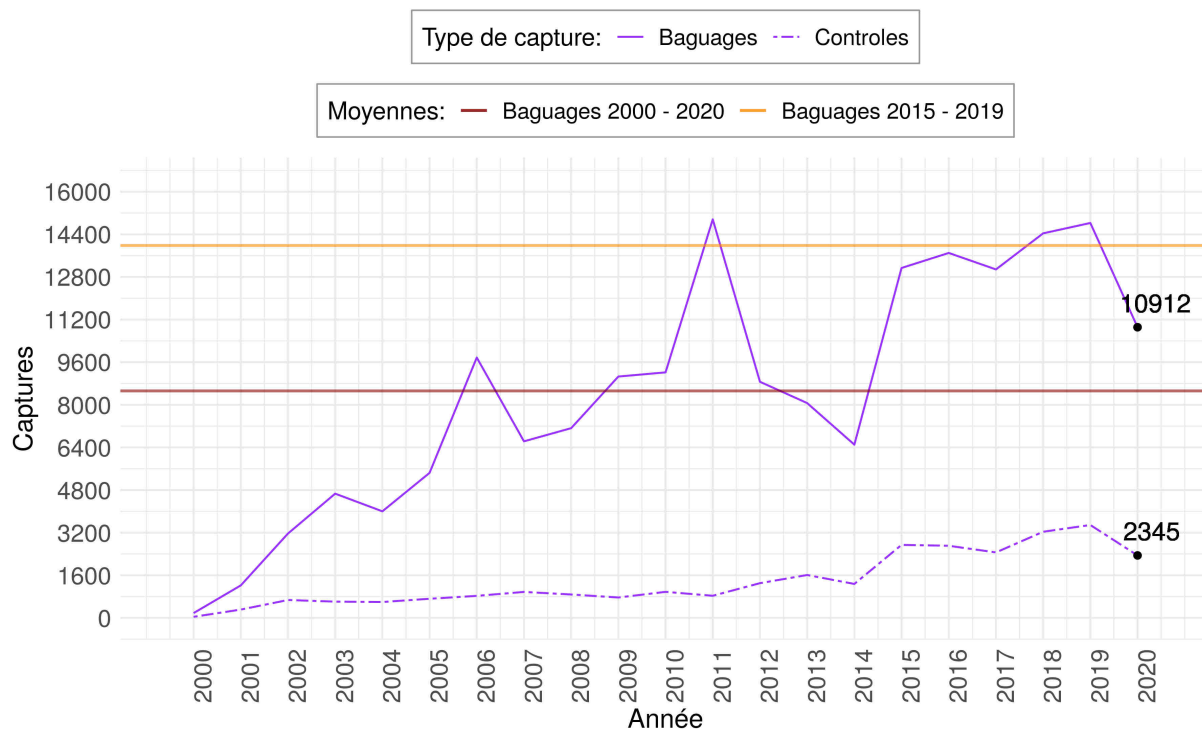


Figure 6: Evolution interannuelle des captures, tous protocoles confondus (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE)

Le nombre d'actions de **baguage** de l'année 2020 est de 10.912, tous protocoles confondus. Ce chiffre est de 14.826 actions de baguage en 2019. La moyenne d'actions de baguage des 5 dernières années avant 2020 est de 13.981 baguages. La moyenne globale mise à jour avec les données 2020 est de 8.522 baguages.

Le nombre d'actions de **contrôle** de l'année 2020 est de 2.345, tous protocoles confondus. ce chiffre est de 3.488 en 2019. La moyenne des actions de contrôle des 5 dernières années avant 2020 est de 3.114 contrôles. La moyenne globale mise à jour avec les données 2020 est de 1.398 contrôles.

Parmi les espèces cibles de la station de baguage de Plaisance, 23 espèces seront détaillées dans cette synthèse: Moineau domestique (PASDOM), Bouscarle de Cetti (CETCET), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Grive musicienne (TURPHI), Merle noir (TURMER), Fauvette à tête noire (SYLATR), Pouillot véloce (PHYCOL), Rougegorge familial (ERIRUB), Gorgebleue à miroir (LUSSVE), Rossignol philomèle (LUSMEG),

Fauvette grisette (SYLCOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Tarier des prés (SAXRUB), Pouillot fitis (PHYLUS), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Gobemouche gris (MUSSTR), Locustelle tachetée (LOCNAE), Torcol d'Europe (JYNTOR), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Gobemouche noir (FICUCA), Rousserolle effarvatte (ACRSCI), Phragmite des joncs (ACRSCH), Tarier pâtre (SAXTOR).

Table 3: Bilan des captures 2020 par espèce, tous protocoles confondus. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	Contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Rougegorge familier	ERIRUB	1085	411	9,9	17,5
Pouillot véloce	PHYCOL	1069	95	9,8	4,1
Fauvette des jardins	SYLBOR	979	103	9	4,4
Fauvette grisette	SYLCOM	871	233	8	9,9
Pouillot fitis	PHYLUS	665	40	6,1	1,7
Moineau domestique	PASDOM	655	81	6	3,5
Phragmite des joncs	ACRSCH	429	59	3,9	2,5
Grive musicienne	TURPHI	273	32	2,5	1,4
Rosignol philomèle	LUSMEG	248	229	2,3	9,8
Fauvette à tête noire	SYLATR	1883	231	17,3	9,9
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	1094	170	10	7,2
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	205	90	1,9	3,8
Bouscarle de Cetti	CETCET	171	230	1,6	9,8
Verdier d'Europe	CARCHL	132	3	1,2	0,1
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	128	10	1,2	0,4
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	108	61	1	2,6
Gobemouche noir	FICUCA	103	16	0,9	0,7
Merle noir	TURMER	69	53	0,6	2,3
Torcol d'Europe	JYNTOR	66	29	0,6	1,2
Accenteur mouchet	PRUMOD	58	42	0,5	1,8
Tarier pâtre	SAXTOR	55	14	0,5	0,6
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	52	20	0,5	0,9
Locustelle tachetée	LOCNAE	52	4	0,5	0,2
Étourneau sansonnet	STUVUL	41	2	0,4	0,1
Linotte mélodieuse	CARINA	35	1	0,3	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	33	27	0,3	1,2
Mésange charbonnière	PARMAJ	26	26	0,2	1,1
Pipit des arbres	ANTTRI	23	0	0,2	<0,05
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	22	3	0,2	0,1
Gobemouche gris	MUSSTR	22	2	0,2	0,1
Traquet motteux	OENOEN	22	1	0,2	<0,05
Chardonneret élégant	CARLIS	22	0	0,2	<0,05

Tarier des prés	SAXRUB	22	0	0,2	<0,05
Troglodyte mignon	TROTRO	19	3	0,2	0,1
Bruant proyer	MILCAL	17	2	0,2	0,1
Tourterelle des bois	STRTUR	16	3	0,1	0,1
Pinson des arbres	FRICOE	15	0	0,1	<0,05
Hirondelle rustique	HIRRUS	10	0	0,1	<0,05
Chevalier guignette	ACTHYP	9	5	0,1	0,2
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	8	2	0,1	0,1
Cisticole des joncs	CISJUN	8	1	0,1	<0,05
Mésange bleue	PARCAE	8	0	0,1	<0,05
Roitelet huppé	REGREG	7	4	0,1	0,2
Pipit farlouse	ANTPRA	7	0	0,1	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	6	0	0,1	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	6	0	0,1	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	6	0	0,1	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	4	3	<0,05	0,1
Pouillot à grands sourcils	PHYINO	4	1	<0,05	<0,05
Grive mauvis	TURILI	4	1	<0,05	<0,05
Alouette des champs	ALAARV	4	0	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	4	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette printanière	MOTFLA	4	0	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	4	0	<0,05	<0,05
Rousserolle turdoïde	ACRARU	3	2	<0,05	0,1
Epervier d'Europe	ACCNIS	3	0	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	3	0	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOTU	2	0	<0,05	<0,05
Hirondelle de rivage	RIPRIP	2	0	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	2	0	<0,05	<0,05
Héron cendré	ARDCIN	1	0	<0,05	<0,05
Busard Saint-Martin	CIRCYA	1	0	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöide	LOCLUS	1	0	<0,05	<0,05
Bihoreau gris	NYCNYC	1	0	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	1	0	<0,05	<0,05
Pouillot brun	PHYFUS	1	0	<0,05	<0,05
Chevalier cul-blanc	TRIOCH	1	0	<0,05	<0,05
Chouette effraie	TYTALB	1	0	<0,05	<0,05
Viréo aux yeux rouges	VIROLI	1	0	<0,05	<0,05
TOTAL		10912	2345	-	-

3.1.1 Synthèse interannuelle des controles

Sur les 2.345 actions de controle de 2020, 97,1% sont des individus autocontrôlés. Pour l'année 2019, ce pourcentage était de 97,8%. La moyenne 2000-2020 est du 96,1%. Cette donnée est semblable à la proportion des controles d'individus ayant été bagués en France sur le total d'individus contrôlés (98,6% pour 2020; 98,5% pour 2019; la moyenne 2000-2020 mise à jour est du 97,5%).

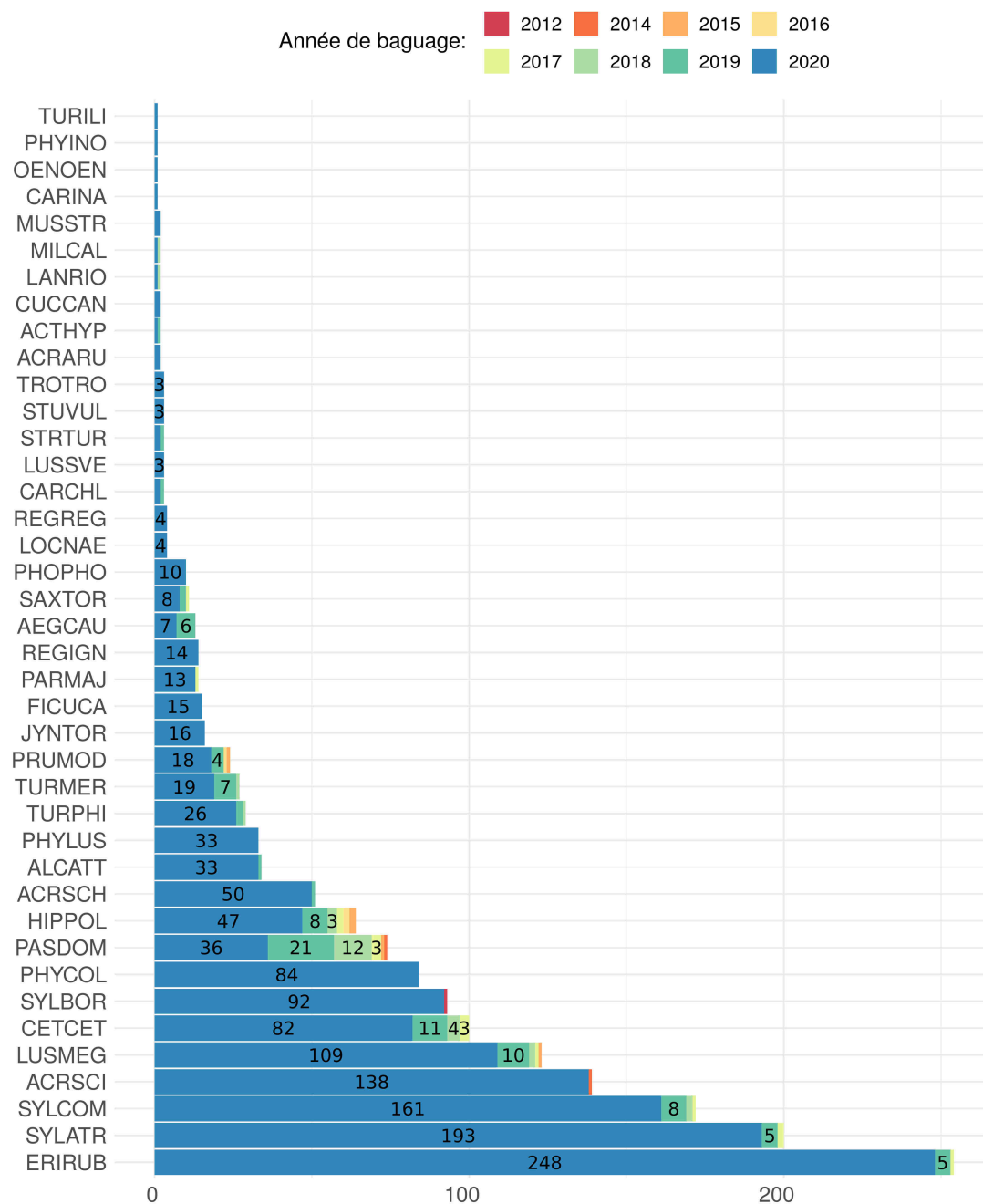


Figure 7: Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (tous protocoles)

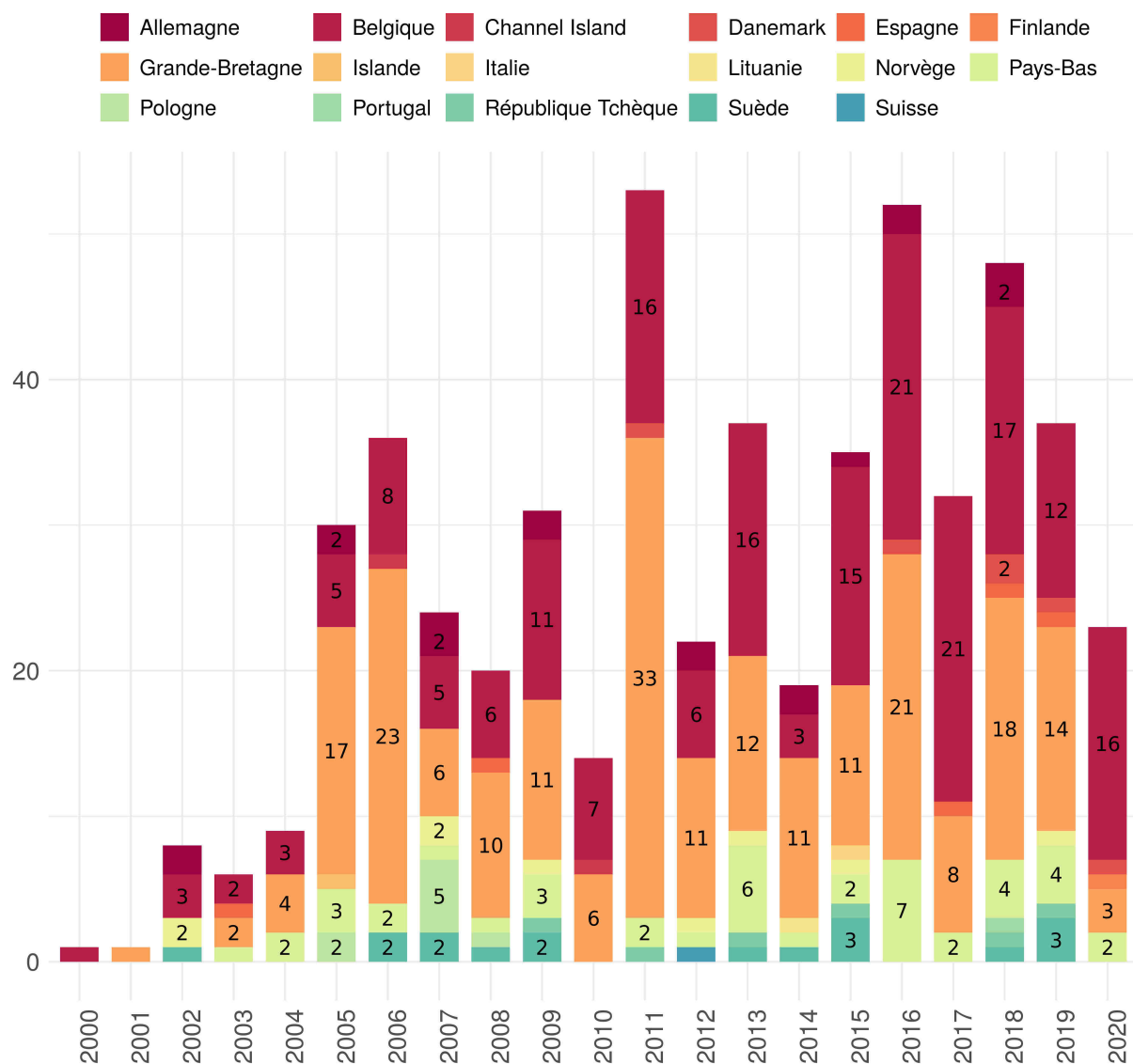


Figure 8: Pays émetteurs de la bague des controles étrangers depuis 2000

3.1.2 Effort interannuel de captures

En 2020, 83 jours de capture ont été réalisés à la station de Plaisance. La moyenne des 5 dernières années avant 2020 est de 152 jours de capture par année. La moyenne globale mise à jour avec les données 2020 est de 85 jours de capture par année.

Cette variabilité de l'effort de capture est souvent liée aux conditions météorologiques et à la disponibilité de personnel permettant de faire fonctionner la station (saisonniers, aide-baguteurs...).

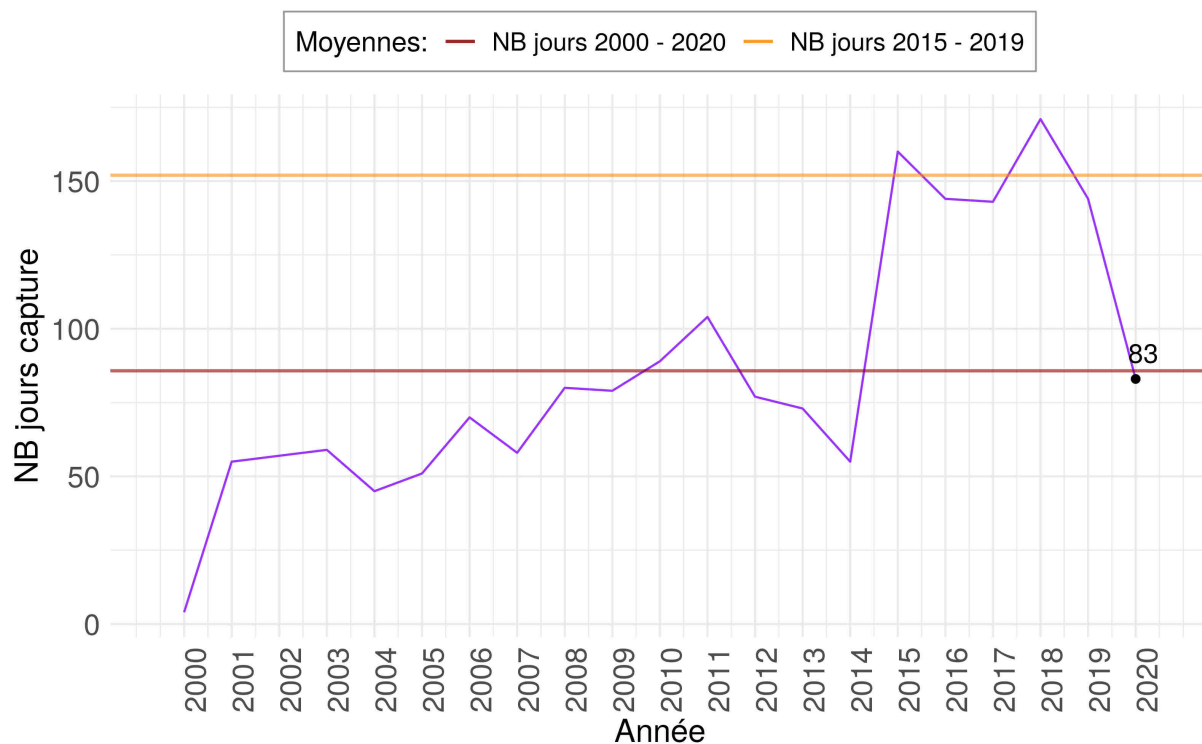


Figure 9: Evolution interannuelle de l'effort de captures (tous protocoles)

3.2 Thème PHENO

3.2.1 Nombre annuel de captures

En 2020, 10.555 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 2.085 contrôles dans le cadre du protocole PHENO. Ceci représente une augmentation de 50,2% dans les baguages ainsi qu'une augmentation de 24% dans les contrôles par rapport aux captures PHENO de 2019. Plus globalement, les actions PHENO 2020 représentent une augmentation de 93% dans les baguages et une augmentation de 72% dans les contrôles par rapport à la période 2015-2019.

Lors des sessions PHENO, les 20 espèces les plus capturées du 2020 ont été: Fauvette à tête noire (SYLATR), Rousserolle effarvatte (ACRSCI), Rougegorge familier (ERIRUB), Pouillot véloce (PHYCOL), Fauvette des jardins (SYLBOR), Fauvette grisette (SYLCOM), Pouillot fitis (PHYLUS), Moineau domestique (PASDOM), Phragmite des joncs (ACRSCH), Grive musicienne (TURPHI), Rossignol philomèle (LUSMEG), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Bouscarle de Cetti (CETCET), Rougequeue à front blanc (PHO-PHO), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Gobemouche noir (FICUCA), Merle noir (TURMER), Torcol d'Europe (JYNTOR), Tarier pâtre (SAXTOR), Locustelle tachetée (LOC-NAE); par ordre décroissant. La Figure 15 montre en détail les chiffres correspondant à l'ensemble des 23 espèces décrites sur la section 3.1.

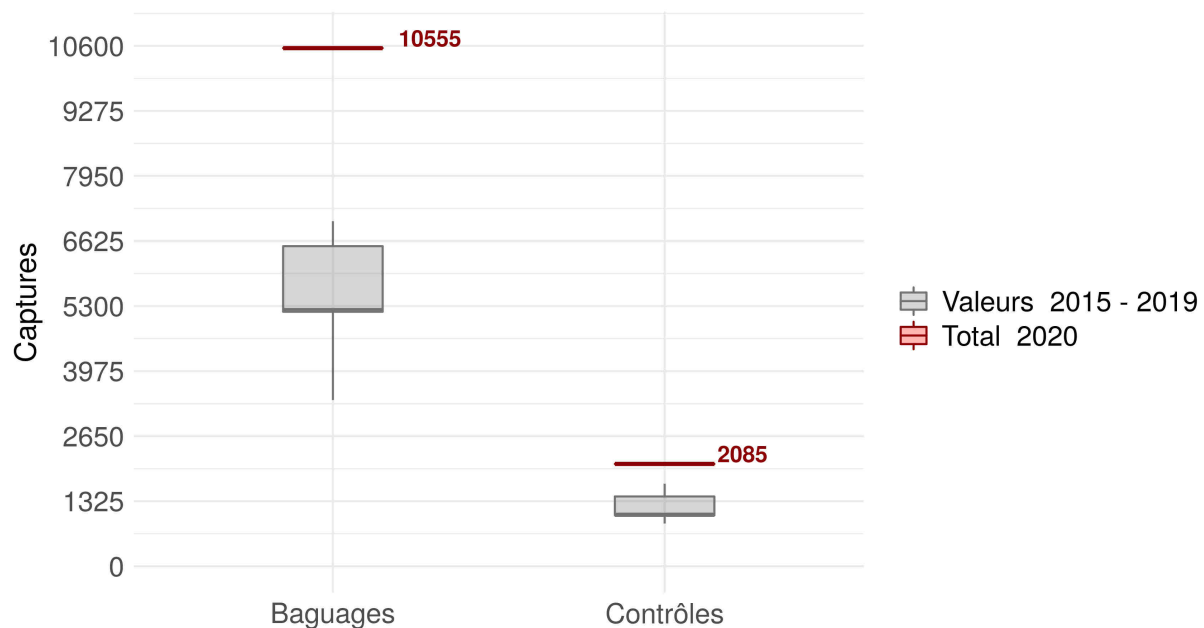


Figure 10: Actions 2020 et moyenne à 5 ans - protocole PHENO

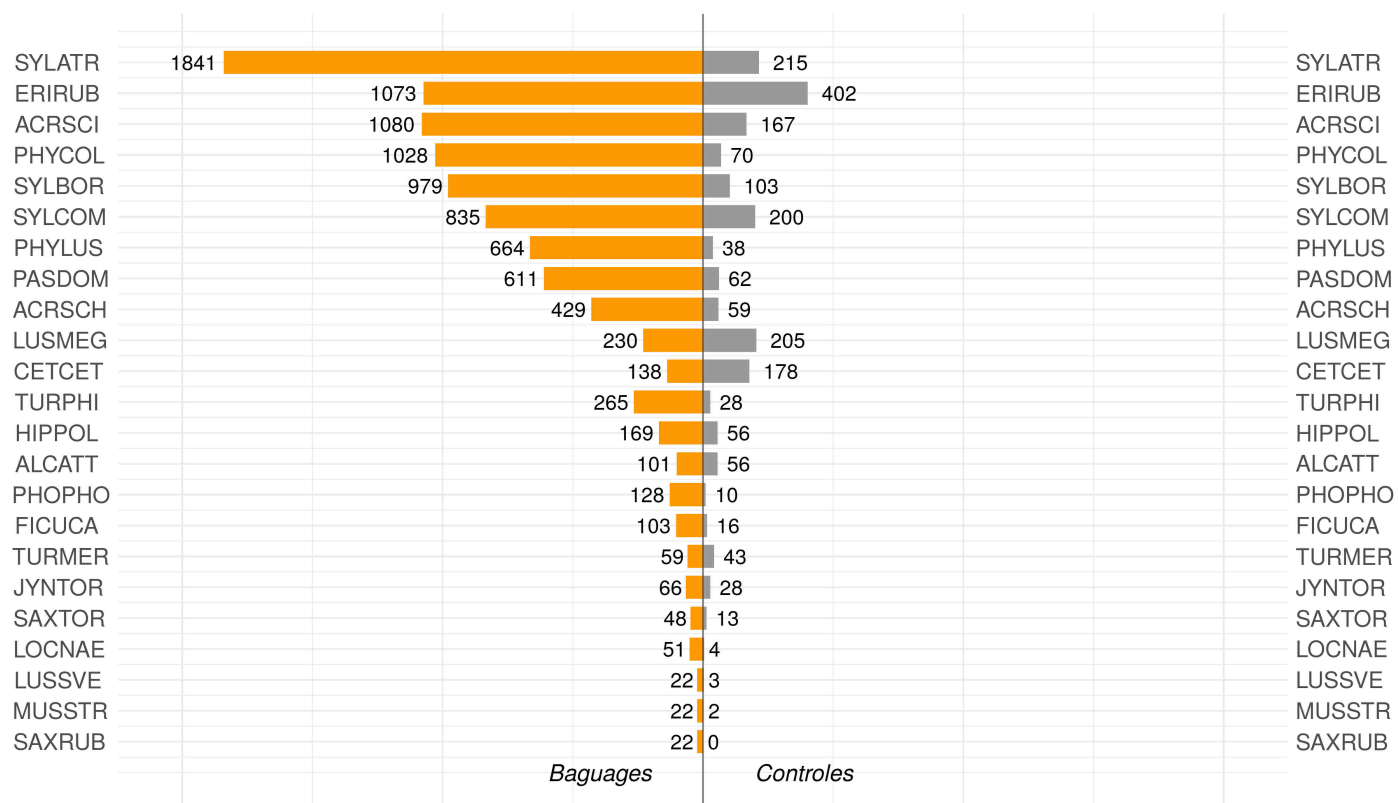


Figure 11: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2020 pour les espèces appartenant au cortège des 23 espèces cibles - protocole PHENO

3.2.2 Effort interannuel de captures

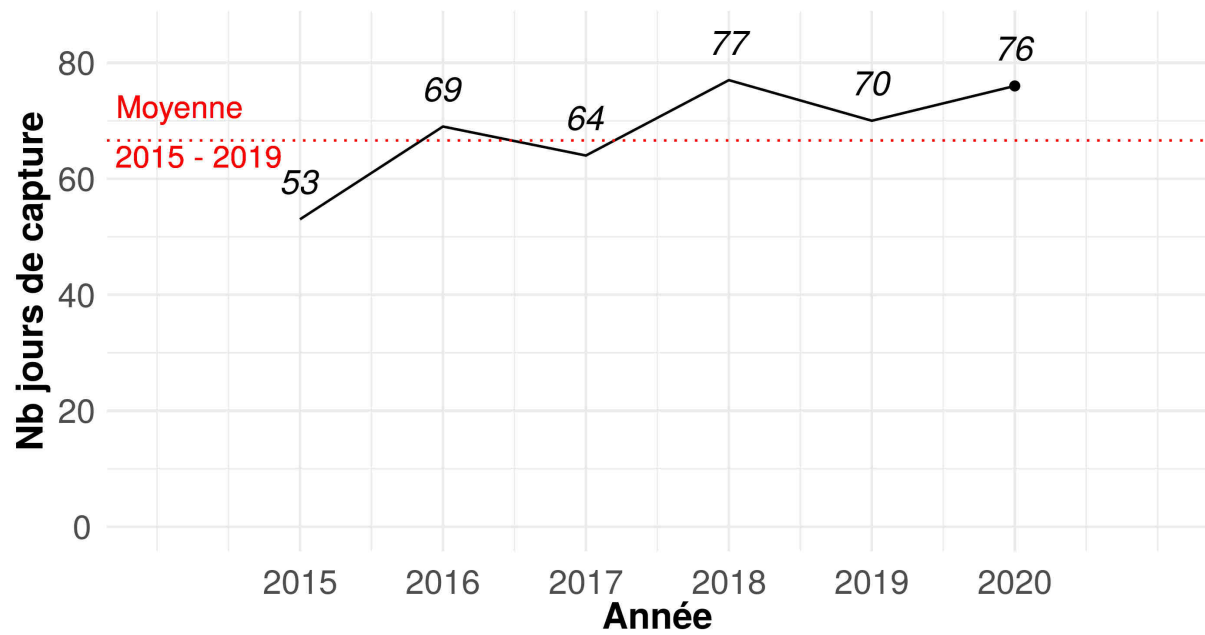


Figure 12: Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole PHENO

3.2.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Début 2015, le protocole HALTE a été divisé en deux protocoles: PHENO et SEJOUR. C'est ainsi que les données affichées ci-dessous correspondent au protocole HALTE avant l'année 2015 et au protocole PHENO à partir de l'année 2015. Les données correspondant au protocole SEJOUR sont explorées dans la section [Evolution du nombre d'individus annuel](#) du [Thème SEJOUR](#).

Table 4: Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions PHENO entre 2020 et 2019. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2020	Individus 2019	Rapport chiffres en %
Fauvette à tête noire	SYLATR	1856	1331	+39.4
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	1098	571	+92.3
Rougegorge familier	ERIRUB	1080	971	+11.2
Pouillot véloce	PHYCOL	1030	514	+100.4
Fauvette des jardins	SYLBOR	982	585	+67.9
Fauvette grisette	SYLCOM	850	595	+42.9
Pouillot fitis	PHYLUS	665	488	+36.3
Moineau domestique	PASDOM	635	839	-24.3
Phragmite des joncs	ACRSCH	437	129	+238.8
Grive musicienne	TURPHI	269	174	+54.6
Rossignol philomèle	LUSMEG	243	181	+34.3
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	175	144	+21.5
Bouscarle de Cetti	CETCET	168	233	-27.9
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	128	129	-0.8
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	103	69	+49.3
Gobemouche noir	FICUCA	103	85	+21.2
Merle noir	TURMER	68	80	-15
Torcol d'Europe	JYNTOR	66	39	+69.2
Tarier pâtre	SAXTOR	55	32	+71.9
Locustelle tachetée	LOCNAE	51	25	+104
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	22	22	-0
Gobemouche gris	MUSSTR	22	23	-4.3
Tarier des prés	SAXRUB	22	18	+22.2

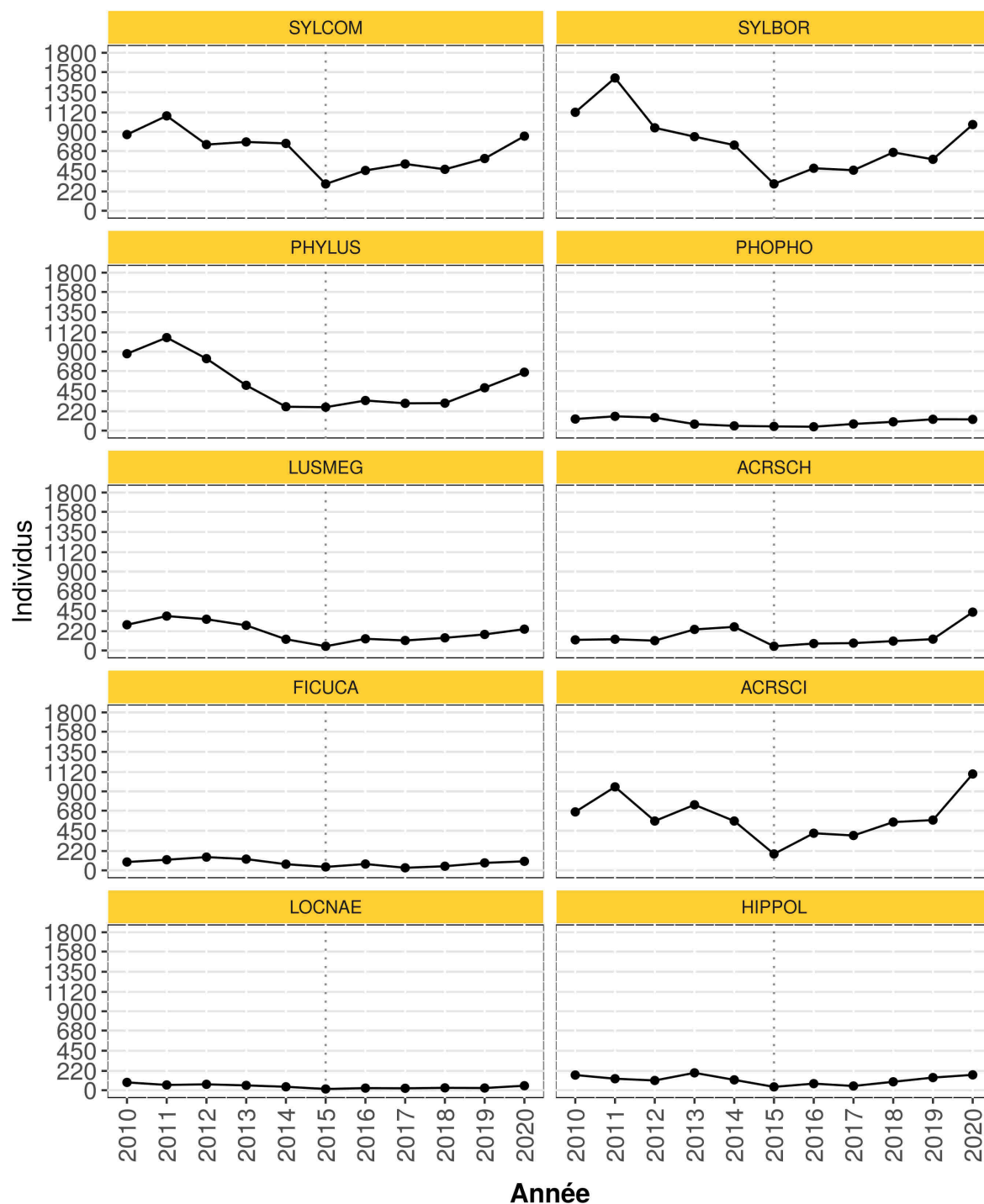


Figure 13: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.

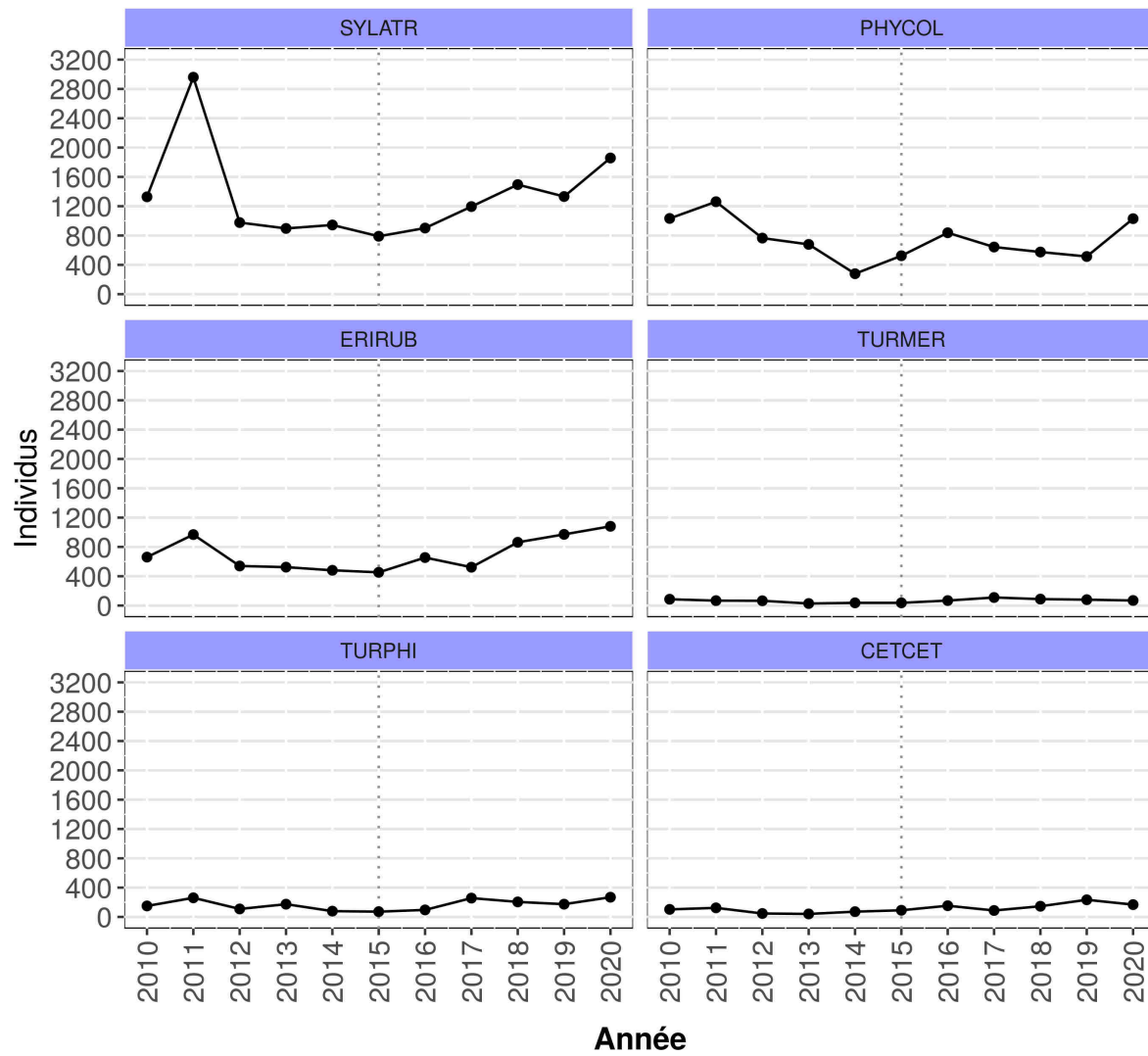


Figure 14: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.

3.2.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 5: Détail par espèce des captures PHENO pour l'année 2020. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	Contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Fauvette à tête noire	SYLATR	1841	215	17,4	10,3
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	1080	167	10,2	8
Rougegorge familier	ERIRUB	1073	402	10,2	19,3
Pouillot véloce	PHYCOL	1028	70	9,7	3,4
Fauvette des jardins	SYLBOR	979	103	9,3	4,9
Fauvette grisette	SYLCOM	835	200	7,9	9,6
Pouillot fitis	PHYLUS	664	38	6,3	1,8
Moineau domestique	PASDOM	611	62	5,8	3
Phragmite des joncs	ACRSCH	429	59	4,1	2,8
Grive musicienne	TURPHI	265	28	2,5	1,3
Rossignol philomèle	LUSMEG	230	205	2,2	9,8
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	169	56	1,6	2,7
Bouscarle de Cetti	CETCET	138	178	1,3	8,5
Verdier d'Europe	CARCHL	129	2	1,2	0,1
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	128	10	1,2	0,5
Gobemouche noir	FICUCA	103	16	1	0,8
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	101	56	1	2,7
Torcol d'Europe	JYNTOR	66	28	0,6	1,3
Merle noir	TURMER	59	43	0,6	2,1
Accenteur mouchet	PRUMOD	53	36	0,5	1,7
Locustelle tachetée	LOCNAE	51	4	0,5	0,2
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	50	20	0,5	1
Tarier pâtre	SAXTOR	48	13	0,5	0,6
Mésange à longue queue	AEGCAU	33	26	0,3	1,2
Étourneau sansonnet	STUVUL	32	1	0,3	<0,05
Linotte mélodieuse	CARINA	29	1	0,3	<0,05
Pipit des arbres	ANTTRI	23	0	0,2	<0,05
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	22	3	0,2	0,1
Gobemouche gris	MUSSTR	22	2	0,2	0,1
Traquet motteux	OENOE	22	1	0,2	<0,05
Tarier des prés	SAXRUB	22	0	0,2	<0,05
Mésange charbonnière	PARMAJ	21	17	0,2	0,8
Troglodyte mignon	TROTRO	19	3	0,2	0,1
Chardonneret élégant	CARLIS	18	0	0,2	<0,05
Pinson des arbres	FRICOE	15	0	0,1	<0,05

Bruant proyer	MILCAL	15	1	0,1	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	13	2	0,1	0,1
Hirondelle rustique	HIRRUS	10	0	0,1	<0,05
Chevalier guignette	ACTHYP	9	5	0,1	0,2
Mésange bleue	PARCAE	8	0	0,1	<0,05
Pipit farlouse	ANTPRA	7	0	0,1	<0,05
Roitelet huppé	REGREG	7	4	0,1	0,2
Cisticole des joncs	CISJUN	6	0	0,1	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	6	0	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	6	1	0,1	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	6	0	0,1	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	6	0	0,1	<0,05
Alouette des champs	ALAARV	4	0	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	4	3	<0,05	0,1
Bergeronnette printanière	MOTFLA	4	0	<0,05	<0,05
Pouillot à grands sourcils	PHYINO	4	1	<0,05	<0,05
Grive mauvis	TURILI	4	1	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	4	0	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	3	0	<0,05	<0,05
Rousserolle turdoïde	ACRARU	3	2	<0,05	0,1
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	3	0	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOTU	2	0	<0,05	<0,05
Hirondelle de rivage	RIPRIP	2	0	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	2	0	<0,05	<0,05
Héron cendré	ARDCIN	1	0	<0,05	<0,05
Busard Saint-Martin	CIRCYA	1	0	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	1	0	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöide	LOCLUS	1	0	<0,05	<0,05
Bihoreau gris	NYCNYC	1	0	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	1	0	<0,05	<0,05
Pouillot brun	PHYFUS	1	0	<0,05	<0,05
Chevalier cul-blanc	TRIOCH	1	0	<0,05	<0,05
Chouette effraie	TYTALB	1	0	<0,05	<0,05
TOTAL		10555	2085	-	-

3.3 Thème STAGE

L'évolution de captures annuelles sur ce protocole représente le nombre de captures faites lors des stages de formation et qualification OFB-CRBPO/MNHN sur la Réserve Naturelle. En effet, lors des stages de qualification de baguage, les captures effectuées sont intégrées dans le cadre de ce protocole (cf section 2.3). Viennent aussi s'ajouter les captures effectuées le soir sur des opérations de dortoirs d'Hirondelle ou de Bergeronnettes expliquant ainsi la grande variabilité interannuelle des captures.

3.3.1 Captures de l'année

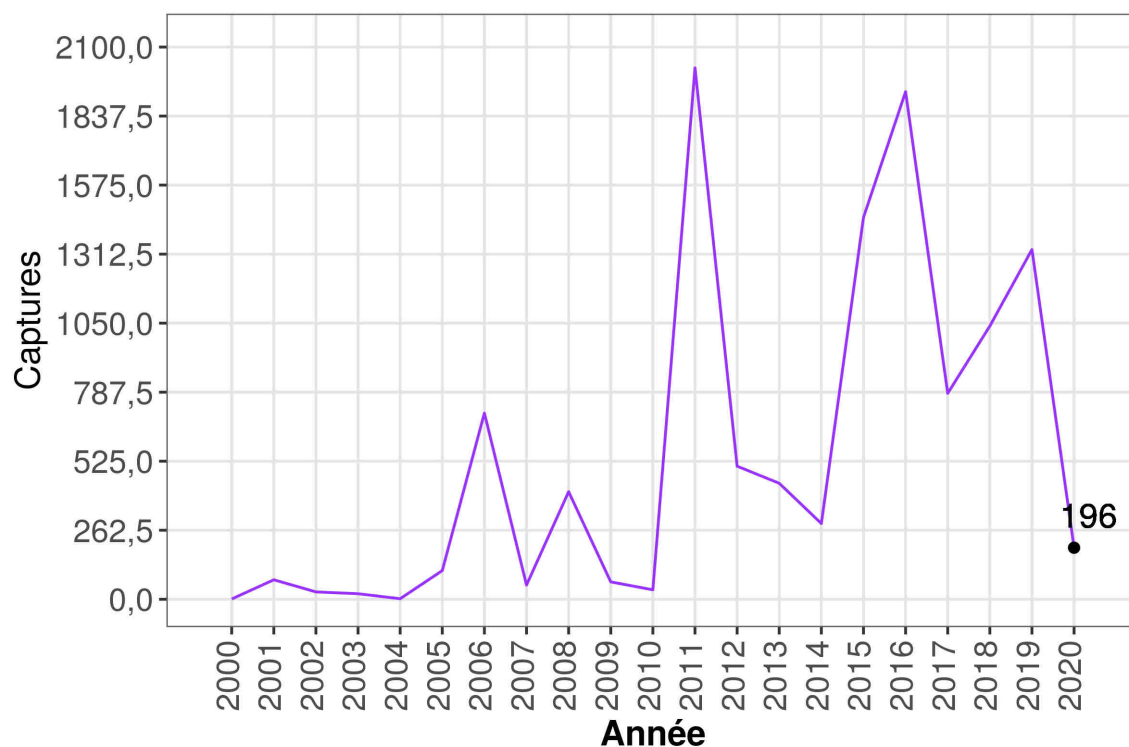


Figure 15: Évolution des captures sur le protocole STAGE

3.4 Thème STOC Capture

3.4.1 Nombre annuel de captures

En 2020, 236 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 184 contrôles dans le cadre du protocole STOC. Ceci représente une diminution de 52,2% dans les baguages ainsi qu'une diminution de 12,4% dans les contrôles par rapport aux captures STOC de 2019. Plus globalement, les actions STOC 2020 représentent une diminution de 33,4% dans les baguages et une augmentation de 23% dans les contrôles par rapport à la période 2015-2019.

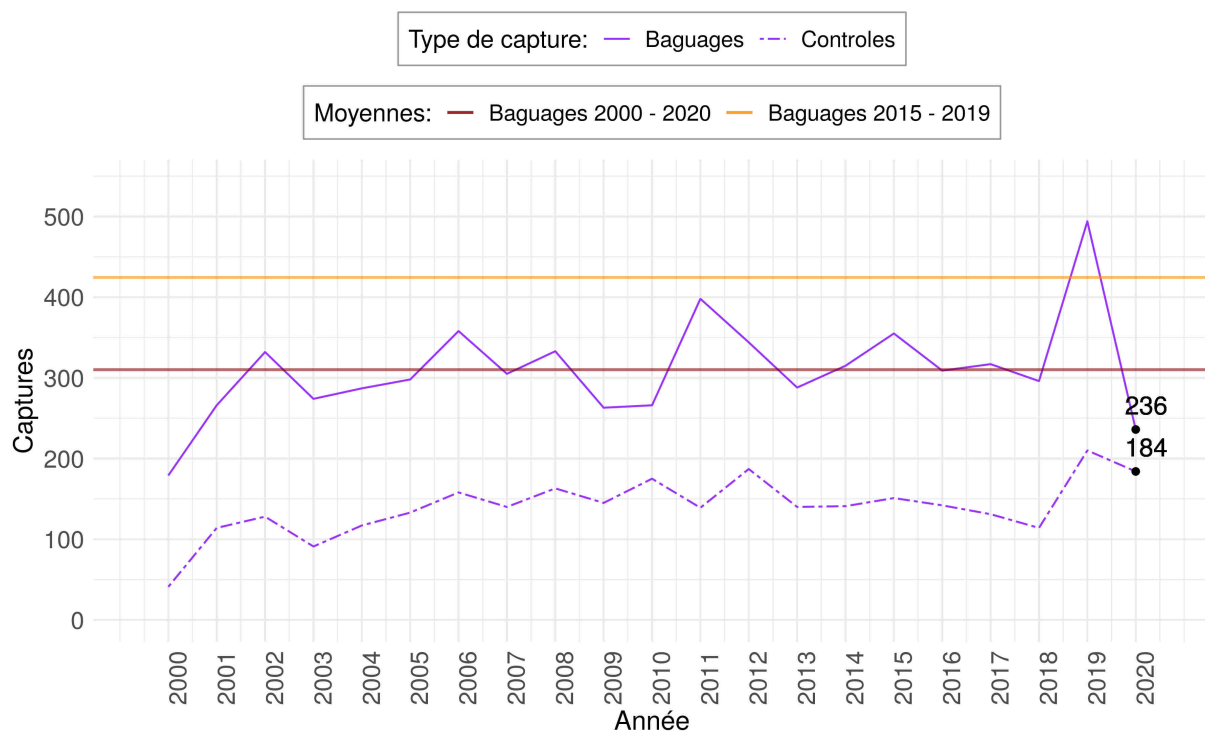


Figure 16: Évolution des captures sur le protocole STOC

Lors de cette section STOC, sont détaillées les 20 espèces les PLUS représentées de la station: Moineau domestique (PASDOM), Bouscarle de Cetti (CETCET), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Grive musicienne (TURPHI), Merle noir (TURMER), Fauvette à tête noire (SYLATR), Pouillot véloce (PHYCOL), Rougegorge familier (ERIRUB), Chardon-neret élégant (CARLIS), Rossignol philomèle (LUSMEG), Fauvette grisette (SYLCOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Tarier des prés (SAXRUB), Pouillot fitis (PHYLUS), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Gobemouche gris (MUSSTR), Verdier d'Europe (CARCHL), Pie-grièche écorcheur (LANRIO), Bruant proyer (MILCAL), Accenteur mou-chet (PRUMOD), Locustelle tachetée (LOCNAE), Torcol d'Europe (JYNTOR), Hypolaïs

polyglotte (HIPPOL), Tourterelle des bois (STRTUR), Rousserolle effarvate (ACRSCI), Linotte mélodieuse (CARINA), Chardonneret élégant (CARLIS), Tarier pâtre (SAXTOR).

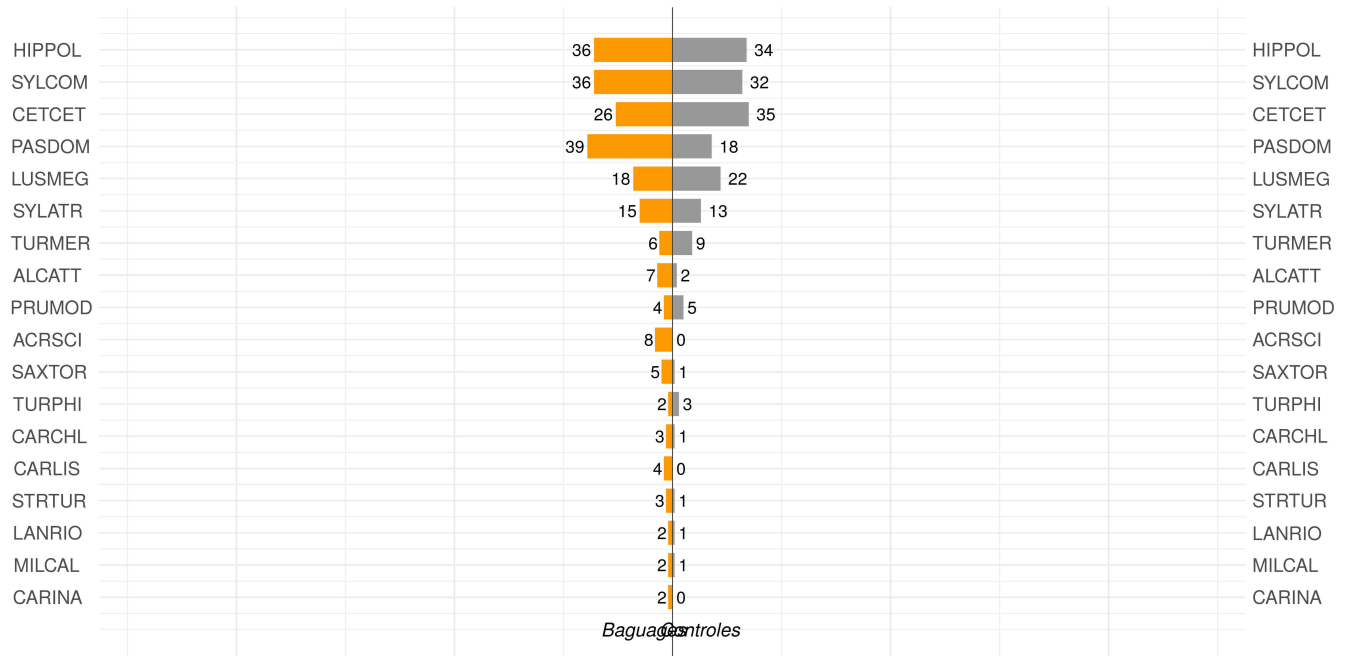


Figure 17: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2020 pour les espèces appartenant au cortège des 20 cibles - protocole STOC

3.4.2 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Table 6: Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions STOC entre 2020 et 2019. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2020	Individus 2019	Rapport chiffres en %
Moineau domestique	PASDOM	54	91	-40.7
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	52	74	-29.7
Fauvette grisette	SYLCOM	45	84	-46.4
Bouscarle de Cetti	CETCET	38	65	-41.5
Rossignol philomèle	LUSMEG	29	42	-31
Fauvette à tête noire	SYLATR	17	40	-57.5
Merle noir	TURMER	11	17	-35.3
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	8	12	-33.3
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	7	3	+133.3
Accenteur mouchet	PRUMOD	7	18	-61.1
Tarier pâtre	SAXTOR	6	13	-53.8
Verdier d'Europe	CARCHL	4	1	+300
Chardonneret élégant	CARLIS	4	5	-20
Tourterelle des bois	STRTUR	4	1	+300
Grive musicienne	TURPHI	4	6	-33.3
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	3	9	-66.7
Bruant proyer	MILCAL	3	2	+50
Linotte mélodieuse	CARINA	2	8	-75
Pouillot véloce	PHYCOL	0	6	-100

3.4.3 Synthèse annuelle des controles

Sur les 184 actions de controle de 2020, 97,1% sont des individus autocontrolés. Pour l'année 2019, ce pourcentage était de 97,8%. La moyenne 2000-2020 est de 96,1%. Cette donnée est semblable à la proportion des controles d'individus ayant été bagués en France sur le total d'individus controlés (98,6% pour 2020; 98,5% pour 2019; la moyenne 2000-2020 mise à jour est du 97,5%).

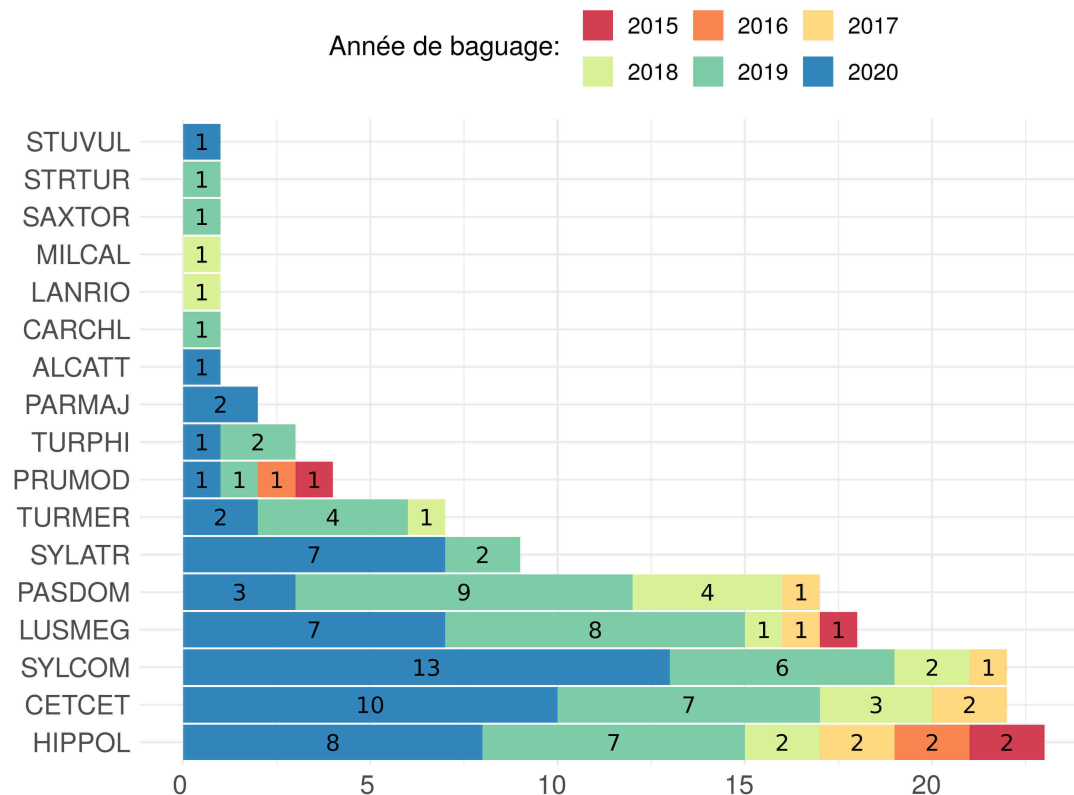


Figure 18: Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (protocole STOC)

3.4.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 7: Détail par espèce des captures STOC pour l'année 2020. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	Contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Moineau domestique	PASDOM	39	18	16.5	9,8
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	36	34	15.3	18,5
Fauvette grisette	SYLCOM	36	32	15.3	17,4
Bouscarle de Cetti	CETCET	26	35	11	19
Rossignol philomèle	LUSMEG	18	22	7.6	12
Fauvette à tête noire	SYLATR	15	13	6.4	7,1
Étourneau sansonnet	STUVUL	9	1	3.8	0,5
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	8	0	3.4	<0,05
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	7	2	3	1,1
Merle noir	TURMER	6	9	2.5	4,9
Mésange charbonnière	PARMAJ	5	5	2.1	2,7
Tarier pâtre	SAXTOR	5	1	2.1	0,5
Chardonneret élégant	CARLIS	4	0	1.7	<0,05
Accenteur mouchet	PRUMOD	4	5	1.7	2,7
Verdier d'Europe	CARCHL	3	1	1.3	0,5
Tourterelle des bois	STRTUR	3	1	1.3	0,5
Linotte mélodieuse	CARINA	2	0	0.8	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	2	0	0.8	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	2	1	0.8	0,5
Bruant proyer	MILCAL	2	1	0.8	0,5
Grive musicienne	TURPHI	2	3	0.8	1,6
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	1	0	0.4	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	1	0	0.4	<0,05
TOTAL		236	184	-	-

Un rapport infographique concernant les données STOC Capture de la station de Plaisance est réalisée de manière annuelle par le CRBPO. Nous avons donc choisi de ne pas développer davantage notre analyse du thème STOC, et nous encourageons les lecteurs à se diriger vers le document en question. Il sera mis à disponibilité du public sur la section *Documentation*⁹ de notre site web¹.

4 Bibliographie et webgraphie

1. LPO-France (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Les Fonderies Royales 17300 Rochefort), réseau Echappées Nature Charente-Maritime & Nathalie Bourret. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. <https://www.reserve-moeze-oleron.fr/>.
2. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.222 - Dunes grises de Gascogne (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel, Site web. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/9379.
3. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux. <https://crbpo.mnhn.fr/>.
4. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme SEJOUR de halte migratoire. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article484>.
5. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme PHENOlogie migratoire. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article452>.
6. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme STOC Capture. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article41>.
7. Projet Barge à queue noire. Saisie d' observations de Limicoles. Base Limicoles. <https://www.bargeaqueuenoire.org/base-limicoles/>.
8. Limitrack - Suivi des Oiseaux Limicoles des Pertuis Charentais. Accueil. <https://limitrack.univ-lr.fr/>.
9. Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO France). RNNMO - Documentation. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. <https://www.reserve-moeze-oleron.fr/documentation/>.
10. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.3 - Lettes dunaires humides (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel, Site web. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/1196.
11. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.252 - Fourrés dunaires mixtes (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/9372.
12. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.29 - Dunes boisées (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/3916.
13. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 44.3 - Forêt de Frênes

et d'Aulnes des fleuves médio-européens (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/1389.

14. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Le stage de qualification. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article69>.

15. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Calendrier des Stages de qualification. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?rubrique150>.

5 ANNEXE 1: Récapitulatif historique des captures sur la station (2000-2020)

Dans la période 2000-2020, 179.726 oiseaux ont été capturés sur la station de baguage dans le cadre des protocoles CRBPO (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE). Ces individus font partie du total de 178.972 baguages et 29.370 contrôles. Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des captures par espèce.

Table 8: *Détail toutes captures de la Station de Plaisance, par espèce. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.*

ESPECE	CODE	Baguages	Contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Fauvette à tête noire	SYLATR	29.342	2.681	16,4	9,1
Fauvette des jardins	SYLBOR	18.340	2.344	10,2	8
Fauvette grisette	SYLCOM	15.671	4.905	8,8	16,7
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	14.933	2.245	8,3	7,6
Pouillot véloce	PHYCOL	14.216	677	7,9	2,3
Rougegorge familier	ERIRUB	12.701	2.816	7,1	9,6
Pouillot fitis	PHYLUS	12.631	680	7,1	2,3
Moineau domestique	PASDOM	11.747	739	6,6	2,5
Hirondelle de rivage	RIPRIP	6.611	84	3,7	0,3
Rossignol philomèle	LUSMEG	5.628	2.843	3,1	9,7
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	3.884	1.109	2,2	3,8
Phragmite des joncs	ACRSCH	3.542	421	2	1,4
Bouscarle de Cetti	CETCET	2.806	3.083	1,6	10,5
Grive musicienne	TURPHI	2.785	302	1,6	1
Gobemouche noir	FICUCA	2.281	175	1,3	0,6
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	1.962	167	1,1	0,6
Étourneau sansonnet	STUVUL	1.778	48	1	0,2
Merle noir	TURMER	1.249	665	0,7	2,3
Verdier d'Europe	CARCHL	1.194	58	0,7	0,2
Tarier pâle	SAXTOR	998	318	0,6	1,1
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	997	433	0,6	1,5
Torcol d'Europe	JYNTOR	969	271	0,5	0,9
Locustelle tachetée	LOCNAE	956	71	0,5	0,2
Accenteur mouchet	PRUMOD	946	716	0,5	2,4
Hirondelle rustique	HIRRUS	935	30	0,5	0,1
Chardonneret élégant	CARLIS	928	48	0,5	0,2
Linotte mélodieuse	CARINA	807	50	0,5	0,2
Tarier des prés	SAXRUB	740	61	0,4	0,2
Bergeronnette printanière	MOTFLA	668	15	0,4	0,1

Mésange bleue	PARCAE	629	92	0,4	0,3
Gobemouche gris	MUSSTR	595	27	0,3	0,1
Mésange charbonnière	PARMAJ	576	403	0,3	1,4
Troglodyte mignon	TROTRO	562	47	0,3	0,2
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	548	117	0,3	0,4
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	458	124	0,3	0,4
Bruant proyer	MILCAL	312	15	0,2	0,1
Traquet motteux	OENOE	282	7	0,2	<0,05
Roitelet huppé	REGREG	275	69	0,2	0,2
Bruant des roseaux	EMBSCH	255	9	0,1	<0,05
Pipit des arbres	ANTTRI	231	2	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	230	118	0,1	0,4
Mésange à longue queue	AEGCAU	195	161	0,1	0,5
Cisticole des joncs	CISJUN	193	7	0,1	<0,05
Pinson des arbres	FRICOE	181	1	0,1	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	181	3	0,1	<0,05
Pipit farlouse	ANTPRA	166	5	0,1	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	96	16	0,1	0,1
Huppe fasciée	UPUEPO	78	4	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	62	1	<0,05	<0,05
Grive mauvis	TURILI	53	3	<0,05	<0,05
Chevalier guignette	ACTHYP	50	8	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOU	47	4	<0,05	<0,05
Bécasseau variable	CALALP	44	2	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	40	12	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	31	13	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	30	4	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	27	1	<0,05	<0,05
Rousserolle turdoïde	ACRARU	22	13	<0,05	<0,05
faucon crécerelle	FALTIN	15	1	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	15	0	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	14	0	<0,05	<0,05
Pouillot à grands sourcils	PHYINO	14	1	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	13	6	<0,05	<0,05
Alouette des champs	ALAARV	11	0	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöide	LOCLUS	11	3	<0,05	<0,05
Chouette effraie	TYTALB	10	1	<0,05	<0,05
Pipit rousseline	ANTRIS	9	3	<0,05	<0,05
Râle d'eau	RALAQU	9	0	<0,05	<0,05
Bruant zizi	EMBCIR	8	0	<0,05	<0,05
Bruant ortolan	EMBHOR	8	0	<0,05	<0,05
Geai des chênes	GARGLA	8	1	<0,05	<0,05
Hibou petit-duc	OTUSCO	8	0	<0,05	<0,05

Phragmite aquatique	ACROLA	7	0	<0,05	<0,05
Gallinule poule d'eau	GALCHL	7	0	<0,05	<0,05
Hypolaïs icterine	HIPICT	6	0	<0,05	<0,05
Fauvette babillard	SYLCUR	6	1	<0,05	<0,05
Chevalier cul-blanc	TRIOCH	6	0	<0,05	<0,05
Gros-bec casse-noyaux	COCTES	5	2	<0,05	<0,05
Bécassine des marais	GALAGO	5	0	<0,05	<0,05
Pie bavarde	PICPIC	5	1	<0,05	<0,05
Merle à plastron	TURTOR	5	1	<0,05	<0,05
Bécasseau minute	CALUTA	4	2	<0,05	<0,05
Engoulevent d'Europe	CAPEUR	4	0	<0,05	<0,05
Pic épeichette	DENMIN	4	0	<0,05	<0,05
Aigrette garzette	EGRGAR	4	0	<0,05	<0,05
Bruant jaune	EMBCIT	4	0	<0,05	<0,05
Héron cendré	ARDCIN	3	0	<0,05	<0,05
Tarin des aulnes	CARNUS	3	0	<0,05	<0,05
Pinson du Nord	FRIMON	3	0	<0,05	<0,05
Bihoreau gris	NYCNYC	3	0	<0,05	<0,05
Loriot d'Europe	ORIORI	3	0	<0,05	<0,05
Pouillot de Bonelli	PHYBON	3	1	<0,05	<0,05
Tourterelle turque	STRCTO	3	0	<0,05	<0,05
Fauvette épervière	SYLNIS	3	0	<0,05	<0,05
Rousserolle verderolle	ACRRIS	2	2	<0,05	<0,05
Pipit spioncelle	ANTSPI	2	0	<0,05	<0,05
Pigeon ramier	COLBUS	2	0	<0,05	<0,05
Caille des blés	COTNIX	2	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette des ruisseaux	MOTCIN	2	0	<0,05	<0,05
mésange noire	PARATE	2	0	<0,05	<0,05
Pouillot brun	PHYFUS	2	0	<0,05	<0,05
Grive litorne	TURPIL	2	0	<0,05	<0,05
Rousserolle Isabelle	ACRAGR	1	0	<0,05	<0,05
Martinet noir	APUAPU	1	0	<0,05	<0,05
Hibou des marais	ASIFLA	1	0	<0,05	<0,05
Buse variable	BUTBUT	1	0	<0,05	<0,05
Bécasseau cocorli	CALFER	1	0	<0,05	<0,05
Sizerin flammé	CARMEA	1	0	<0,05	<0,05
Busard Saint-Martin	CIRCYA	1	0	<0,05	<0,05
Bruant nain	EMBPUS	1	0	<0,05	<0,05
Hypolaïs bottée	HIPCAL	1	1	<0,05	<0,05
Hypolaïs pâle	HIPPAL	1	0	<0,05	<0,05
Mouette rieuse	LARRID	1	0	<0,05	<0,05
Bouvreuil pivoine	PYRULA	1	0	<0,05	<0,05
Viréo aux yeux rouges	VIROLI	1	0	<0,05	<0,05

TOTAL	178.972	29.370	-	-
-------	---------	--------	---	---
